DIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Présents: J.Verdalle, N.Raymond, J.Boucoiran, M.Fricon, M.Gibert, P.Chabert, M.Micucci, J.Serody, B.Bourdon, C.Desanlis.
Excusés: S. Rouquette, A. Vincent
Procurations: J.Aubonnet à J.Boucoiran, J.Vedrines à N.Raymond.
Début de séance:20h35
Secrétaire de séance: N.Raymond

Mr le maire salue M. Chanabé venu présenter le projet du Parc Naturel Régional.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2017: UNANIMITE

Mr le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant le temple et la crèche.

DELIBERATION 95: Adhésion de la commune au syndicat du parc naturel régional des garrigues.
M. Chanabé est invité par le maire à présenter le projet de PNR. L'association de préfigurationi sera chargée de déposer le dossier de candidature puis de coordonner la phase d'écriture de la Charte qui constitue le projet de territoire. Le comité de pilotage est composé d'élus, d'administrations, de socio-professionnels, des chambres consulaires, d'associations locales.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la future association de préfiguration du PNR des Garrigues, et nomme Mr Jacky Serody, délégué titulaire et Mme Nicole Raymond, déléguée suppléante pour suivre les travaux de cette association
UNANIMITE

DELIBERATION 92:Mise en conformité PMR des bâtiments communaux.
Le plan de mise en conformité PMR des bâtiments communaux a été voté le 29 septembre 2015. Les entreprises retenues sont Bianciotto, Fernandez. Veyrinc et Cévennes Marquage.
UNANIMITE

DELIBERATION 93: Aménagement de la place Brot.
Le projet d'aménagement de la place Brot a été voté le 21 octobre2016 Le marché est attribué à la société Cabrit.
UNANIMITE.

DELIBERATION 94:Convention avec le syndicat mixte de Leins Gardonnenque: personnels.
Deux de ses agents ne sont pas affectés directement à l'accueil des enfants au sein de la crèche. Il n'y a pas lieu de faire supporter ces charges financières au syndicat mixte Leins Gardonnenque repreneur de la gestion de la crèche qui seront assurées par la commune de Sainte-Anastasie à hauteur de 75% et celle de Dions à hauteur de 25%.
UNANIMITE.

DELIBERATION 96:Convention Nîmes, passeports été 2018.
Reconduction du dispositif de 2017 pour la signature de la convention avec la ville de Nîmes.